



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 26 00029

Date de dépôt : 25/03/2026

Demandeur : Madame MARCELINO Liliane,
Monsieur OLIVEIRA FRAZAO Luciano

Pour : Aménagement des combles avec création
de 4 fenêtres de toit

Adresse du terrain : 968 Rue Paul Niclausse à
POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2026/037
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 25/03/2026 par Madame MARCELINO Liliane, Monsieur OLIVEIRA FRAZAO Luciano demeurant 968 RUE PAUL NICLAUSSE à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 26/03/2026 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour l'aménagement de combles avec création de 4 fenêtres de toit créant 25,5 m² de surface ;
- Sur un terrain situé 968 Rue Paul Niclausse à POMMEUSE (77515) ;
- Pour une surface de plancher créée de 25,44 m² ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU l'arrêté municipal n° 2026/023 en date du 20/03/2026 portant délégation de fonction dans le domaine de l'urbanisme à Madame Jacqueline DUCEILLIER ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 08 avril 2026

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée
Jacqueline DUCEILLIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT